

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 04 MARS 2021

2021 - 25 OUVERTURE DE TROIS POSTES « ÉCONOME DE FLUX » EN CONTRAT DE PROJETS

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 04 Mars, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 25 Février 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres à Grandchamps des Fontaines, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 22

Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 04 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210304-2021-25-DE
Date de télétransmission : 04/03/2021
Date de réception préfecture : 04/03/2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la délibération du Comité syndical n°2021-07 du 11 février 2021, relative à la candidature du SYDELA au programme ACTEE SEQUOIA,

Considérant que le groupement, dont le SYDELA est coordinateur, est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt dit « ACTEE – SEQUOIA » lancé par la FNCCR,

Considérant que dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA, le SYDELA va accompagner les communes pour :

- Analyser les données énergétiques issues du patrimoine communal
- Identifier les bâtiments publics les + énergivores à l'échelle d'un EPCI
- Elaborer des programmes de rénovation (plan pluriannuel)
- Mettre en œuvre, suivre et analyser les impacts, des plans de rénovation

Considérant que pour mettre en œuvre cet accompagnement, les effectifs actuels du SYDELA ne sont pas suffisant et qu'il est nécessaire de recruter,

Considérant que le SYDELA estime son besoin à trois équivalent temps plein sur ces missions,

Considérant que la FNCCR subventionnera le coût de ces postes à hauteur de 50%, avec un plafond maximum de 90 000 €,

Considérant que le SYDELA peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans,

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement de trois « économes de flux / conseillers en énergie » sur un contrat de projet de 18 mois.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à ouvrir 3 emplois non permanents dans le cadre d'un contrat de projet, sur un poste d'Econome de flux / Conseiller en énergie, d'une durée de 18 mois, sur un grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;**
- **De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210304-2021-25-DE
Date de télétransmission : 04/03/2021
Date de réception préfecture : 04/03/2021

